



Communiqué de presse

#Artisanat / #Bâtiment / #Formation / #Prévention / #Enquête

Améliorer la sécurité des artisans du Bâtiment

Formations à la prévention dans les entreprises artisanales du BTP : publication d'une nouvelle étude nationale

Paris, le 24 février 2016 - La Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du Bâtiment (CAPEB), la Chambre nationale de l'artisanat, des travaux publics et paysagistes (CNATP), l'Institut de recherche et d'innovation sur la santé et la sécurité au travail (IRIS-ST) et l'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP) dévoilent les résultats d'une nouvelle enquête nationale consacrée aux formations à la prévention dans les entreprises artisanales du BTP. Avec pour vocation de mieux identifier les pratiques et les freins des entreprises artisanales du BTP en matière de suivi des formations à la sécurité, ce nouvel outil statistique révèle le poids des contraintes réglementaires ainsi que « l'obligation de compétitivité » qui poussent les chefs d'entreprise artisanale du BTP souvent à privilégier des formations métiers.



Les formations : une figure obligée...

Pour 68% des répondants, la formation se lit en premier lieu comme une **figure imposée**. Ce constat s'explique en partie par le **nombre croissant des formations obligatoires** ces dernières années, et par la responsabilité qui pèse sur le chef d'entreprise vis-à-vis de la formation de ses salariés.

... mais également perçues comme un levier de compétitivité !

Les formations sont également perçues comme un **investissement stratégique pour l'entreprise**. Elles sont ainsi un moyen de maintenir et développer ses compétences - qu'il s'agisse de faire face aux évolutions techniques et de se conformer aux normes - pour 63% des répondants - ou d'accroître ou maintenir la compétitivité des entreprises (39%)

Dans ce contexte, la place réservée aux formations « sécurité » est à la traîne. Un écart qui se creuse d'autant plus pour les chefs d'entreprise.

Formations : les chefs d'entreprises artisanales privilégient la sécurité pour leurs salariés, mais pas pour eux

Sur les deux dernières années, **77% des chefs d'entreprise questionnés déclarent avoir participé à au moins une action de formation** mais, les formations à la sécurité (23%) sont loin derrière des formations à l'efficacité énergétique (72%) ou aux métiers (46%).

En revanche, **les chefs d'entreprise privilégient plus les formations à la sécurité pour leurs salariés que pour eux-mêmes**. Sur les deux dernières années, **60% des salariés des répondants ont, en effet, participé à au moins une action de formation**, dont 50% des formations à la sécurité.

Formations à la sécurité : de nombreux freins, malgré un retour d'expérience positif

Bien que les répondants ayant participé à au moins une formation sécurité aient un avis plutôt favorable sur ces formations (notamment quant à l'adéquation à leur niveau, pour 93% d'entre eux, et à leur activité, pour 87%), ils pointent également les **nombreux obstacles à l'organisation et au suivi de formations sécurité** :

Les obstacles aux formations sécurité



Optimiser l'accès aux formations à la prévention

A la lumière de ces résultats, cette enquête ouvre des **pistes de réflexions** quant à l'optimisation de la prévention et de la sécurité, notamment pour :

1. Mieux accompagner les entreprises artisanales dans leur stratégie de formation,
2. Promouvoir la prévention comme un levier de performance pour l'entreprise.

Elle permet également d'introduire des **recommandations**, visant à inscrire et « légitimer » ces formations dans une stratégie globale de l'entreprise en :

1. Intégrant systématiquement la prévention comme une compétence métier,
2. Améliorant la connaissance des artisans en matière de formations obligatoires à la sécurité
3. Adaptant le contenu des formations prévention aux besoins et contraintes des entreprises artisanales du BTP

Pour gagner en efficacité et en sécurité, il est également essentiel de renforcer la présence de la prévention dans la formation des plus jeunes dans le cadre des formations initiales.

Pourquoi une enquête visant à identifier les pratiques et cerner les besoins ?

Engagé depuis de nombreuses années pour la prévention dans les entreprises artisanales du BTP, l'IRIS-ST, en partenariat avec la CAPEB, la CNATP et l'OPPBTP, a décidé de mener une **enquête nationale** afin d'améliorer les connaissances sur les pratiques, les besoins et les freins au suivi et à l'organisation de formations à la sécurité au sein des entreprises artisanales du BTP.

A l'appui des enseignements de cette étude, les acteurs entendent proposer des pistes de réflexion et de recommandations pour mieux prendre en compte les besoins et les contraintes des artisans en matière de formations à la sécurité en entreprise.

Patrick Liébus, président de la CAPEB et de l'IRIS-ST, commente :

« Les formations à la prévention sont une priorité pour la CAPEB, la CNATP, l'OPPBTP et l'IRIS-ST. Cette nouvelle enquête permet d'identifier très clairement les enjeux et les contraintes des chefs d'entreprise en matière de formations à la sécurité. La compétitivité des entreprises artisanales du bâtiment ne doit pas se faire au péril de la sécurité des artisans et de leurs salariés. Nous devons créer les conditions favorables pour ne plus avoir à arbitrer entre compétences et sécurité ou entre activité et sécurité ! »

Paul Duphil, Secrétaire Général de l'OPPBTP, commente :

« Agir en prévention contribue à l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des entreprises. Agir en prévention requiert expérience et compétence. La formation, tant initiale que continue, est donc un levier déterminant pour relever les défis économiques et sociaux liés à la sécurité et à la santé au travail. C'est pourquoi l'OPPBTP s'investit au quotidien auprès des entreprises avec des outils pratiques et pédagogiques pour les faire grandir. Cette convention renforce cette dynamique et nous nous en réjouissons. »

Françoise Despret, Présidente de la Chambre nationale de l'artisanat, des travaux publics et paysagistes (CNATP), commente :

« Il y a une réelle continuité dans le travail commun de la CNATP, la CAPEB, l'Iris-ST et l'OPPBTP. Le renouvellement en fin d'année 2015 de notre accord sur les formations dans le domaine de la prévention produit ses premiers fruits. Cela permettra d'améliorer encore l'offre et les contenus des formations selon les attentes et les besoins, c'est le plus important, des entreprises artisanales des travaux publics et du paysage comme de celles du bâtiment. Elles tireront de nouveau profit des travaux menés conjointement par Iris-ST et l'OPPBTP. La prévention au sein de toute entreprise est essentielle tous les chefs d'entreprise et aussi pour chaque salarié, il ne faut jamais l'oublier. »

[Télécharger la synthèse de l'enquête nationale](#)

Méthodologie :

Enquête en ligne menée par mail auprès de 1453 répondants, chefs d'entreprise artisanales du BTP de 0 à 20 salariés, parmi lesquels 261 chefs d'entreprises ayant suivi des formations sécurité, sur la France entière, d'avril à juin 2015.

A propos de la CAPEB :

La CAPEB, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, est le syndicat patronal représentant l'artisanat* du Bâtiment (www.capeb.fr) lequel dénombre :

- 350 784 entreprises employant moins de 20 salariés**, soit 98% des entreprises du Bâtiment***
- 685 396 salariés, soit 60% des salariés du Bâtiment
- et 63 000 apprentis, soit 79% des apprentis du Bâtiment

Qui réalisent :

- 74 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit 64% du CA du Bâtiment

* Définition d'une entreprise artisanale : une petite entreprise qui peut employer ou non des salariés et qui est inscrite au répertoire des métiers.

** Ce chiffre (350 784) ne comprend pas les 129 899 auto-entrepreneurs inscrits au RSI, dont les 96 708 ayant déclaré un CA selon l'ACOSS

*** Ces chiffres sont extraits de la nouvelle publication : « Les chiffres clés de l'artisanat du Bâtiment 2015 »

La CAPEB est aussi sur Twitter : https://twitter.com/capeb_fr

A propos d'IRIS-ST : (www.iris-st.org)

L'IRIS-ST (Institut de Recherche et d'Innovation en Santé et en Sécurité au Travail) créé en 2007 par la CAPEB et la CNATP, se consacre intégralement aux questions de prévention des risques dans l'artisanat du bâtiment. Grâce à sa connaissance du monde artisanal, l'IRIS-ST développe et met à disposition des artisans des solutions et des outils adaptés, en privilégiant une approche métier. Accompagner, informer, rechercher des équipements innovants, créer des outils ou encore mener des études ciblées sont autant d'actions réalisées par IRIS-ST, en partenariat avec de nombreux acteurs du secteur. L'IRIS-ST s'attache ainsi à apporter des réponses claires et opérationnelles aux artisans pour maîtriser les risques auxquels ils sont exposés.

A propos de l'OPPBTP

L'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP) a pour mission de contribuer à la promotion de la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail auprès des professionnels du bâtiment et des travaux publics.

Chaque année, les 332 collaborateurs accompagnent les entreprises avec des actions de conseil, de formation et d'information à travers :

- **15 900 actions, accompagnement et diagnostics de CONSEIL** auprès de 8 800 entreprises, à l'aide de services innovants : un outil d'évaluation des risques pratiques (Préval), une démarche et des solutions métier pour améliorer les conditions de travail (Démarche de progrès et Adapt BTP), ... et le site www.preventionbtp.fr pour évaluer les risques en quelques clics, effectuer le suivi de son personnel et de son matériel et s'informer grâce à de nombreux outils pratiques à télécharger.
- **La FORMATION de 18 000 professionnels du BTP** grâce à 67 stages adaptés aux entreprises, répertoriés dans le catalogue Vision ; des formations pour les maîtres d'apprentissage, les étudiants et les acteurs de la prévention ainsi qu'un accompagnement pour bâtir des plans de formation.
- **Des actions d'INFORMATION avec de multiples supports** comme le magazine Prévention BTP qui compte 100 000 lecteurs chaque mois ; la newsletter de Prévention BTP avec 38 000 abonnés ; des affiches, des mémentos, des fiches prévention,... illustrés, en commande et téléchargeables sur le site ; 50 ouvrages et registres, 70 vidéos pédagogiques pour aiguiser son regard prévention ; des campagnes de communication nationales de sensibilisation (amiante, TMS, 100 minutes pour la vie, ...). www.preventionbtp.fr !

A propos de la CNATP : cnatp@cnaptp.org

La Chambre nationale de l'artisanat des Travaux publics et du Paysage (CNATP) défend les intérêts et promeut les entreprises artisanales des Travaux publics et du Paysage.

On compte 61179 entreprises de Travaux publics et de Paysage. 92,6 % de ces entreprises sont artisanales (moins de 20 salariés). 31663 entreprises sont Travaux publics soit 91,74 % du secteur, 25690 entreprises sont Paysagistes soit 96,34 %. Les effectifs salariés des entreprises de Travaux publics de moins de 20 salariés sont de 76077. Ces deux métiers regroupent plus de 20 activités.

Contacts presse :

Pour la CAPEB

Agence Hopscotch : Baptiste ROMEUF - Tél : 01 58 65 00 45 - bromeuf@hopscotch.fr

CAPEB : Isabelle PLANCHAINS - Tél : 01 53 60 50 00 /77/81 et 06 08 56 78 06 - i.planchais@capeb.fr

Pour IRIS-ST

Mélanie BAUMEA - Tél : 01 53 60 51 41 - m.baumea@iris-st.org

Pour l'OPPBTP

Agence CLC Communications - 01 42 93 04 04

Anne Claire Berthomieu - ac.berthomieu@clccom.com et Jessica Djaba - j.djaba@clccom.com

OPPBTP - Solange Delpech - 01 46 09 26 76 - solange.delpech@oppbtp.fr

Pour la CNATP

Secrétaire Général de la CNATP : Francis BOULLARD (CNATP) 01 53 60 51 75 - 06 34 99 20 01
f.boullard@cnaptp.org.
